

Département de la Loire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de : **MARCLOPT**  
Séance du : **20 FEVRIER 2024**

### Nombre de conseillers

- en exercice	14
- présents	13
- votants	14 ( 13 + 1 pouvoir)
- absents	
- exclus	

Date de convocation :  
13/02/2024  
Date d'affichage :  
13/02/2024

**Objet**  
**5.7 TRANSFERT COMPETENCE**  
**URBANISME**  
**INTERCOMMUNALITE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février, et à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

**Étaient présents :** Raphaël DOITRAND , Bernard BRUN, Emmanuel OULION ,Josiane DURAND, Bernadette AGOSTINI, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Pierre SAUZET, Bruno REY, Dominique PONTONNIER, Valérie GAUDIN

**Absents :** Gaëlle LACHAND ( a donné procuration à Mme Eyraud)

**Secrétaire de séance :** Bernadette AGOSTINI

Mme le Maire explique que le conseil communautaire de la C.C.F.E a voté en date du 7 février 2024 la délibération n° 2024.006.07.02 relative au transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

La commune de Marclopt est membre de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Cette compétence est obligatoire, sauf s'il y a opposition d'au moins un quart des communes membres de la Communauté de Communes d'appartenance et représentant au moins 20 % de la population. Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur ledit transfert de compétence.

Après plusieurs échanges, les élus souhaitent avoir plus de précision sur ce transferts ( les avantages et les inconvénients). Pour cela il est décidé de reporter au prochain conseil ce point et de se renseigner afin de prendre une décision éclairée.

**Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **REPORTE** ce point au prochain conseil

La secrétaire de séance  
Mme Bernadette AGOSTINI

Certifié conforme,  
Fait à Marclopt,  
Le 21/02/2024  
Le Maire,  
Catherine EYRAUD

Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.  
Publié sur le site internet le 26/02/2024

